



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Cinquante-sixième session**

Bonn, 6-16 juin 2022

Point 10 de l'ordre du jour

**Questions relatives aux pays les moins avancés**

## **Questions relatives aux pays les moins avancés**

### **Projet de conclusions proposé par la Présidente**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note avec satisfaction du rapport de la quarante et unième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (ci-après le Groupe d'experts)<sup>1</sup>, tenue à Nairobi du 21 au 23 mars 2022.
2. Le SBI s'est également félicité du bon déroulement de l'atelier d'élaboration des plans d'adaptation nationaux (PNA) destiné aux pays les moins avancés (PMA) africains, qui s'est tenu à Nairobi du 24 au 26 mars 2022<sup>2</sup>, et a remercié les organisations participantes qui ont fourni une assistance technique aux représentants des PMA lors de l'atelier.
3. Le SBI s'est félicité en outre de la vision d'ensemble actualisée du Groupe d'experts concernant l'appui à l'adaptation dans les PMA, qui englobe l'octroi d'une aide par le Groupe d'experts et par d'autres acteurs en vue d'obtenir des résultats appréciables en ce qui concerne le renforcement des capacités d'adaptation, l'amélioration de la résilience et la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques dans les PMA ; l'élaboration de PNA solides et de qualité, la satisfaction des besoins prioritaires d'adaptation qui y sont recensés au moyen d'un financement au titre du Fonds vert pour le climat (FVC) et par d'autres sources ; et la mise en place d'un processus de planification de l'adaptation bien structuré dans les PMA<sup>3</sup>.
4. Le SBI a remercié le Groupe d'experts et le secrétariat des activités qu'ils entreprennent à l'appui des PMA. Il a accueilli avec satisfaction le programme de travail glissant sur deux ans du Groupe d'experts pour 2022-2023<sup>4</sup> et a demandé au Groupe d'experts de continuer d'établir des priorités pour les activités relevant de son programme de travail, compte tenu de ses mandats<sup>5</sup> et des ressources disponibles.
5. Le SBI s'est félicité des domaines recensés par le Groupe d'experts dans lesquels ce dernier peut apporter un appui pour contribuer à hiérarchiser les activités inscrites à son programme de travail<sup>6</sup> et a demandé au Groupe d'experts d'apporter un appui dans ses domaines lors de la mise en œuvre des activités de son programme de travail.

---

<sup>1</sup> [FCCC/SBI/2022/6](https://fccc.org/sbi/2022/6).

<sup>2</sup> Voir <http://napexpo.org/workshops/africanap2022>.

<sup>3</sup> [FCCC/SBI/2022/6](https://fccc.org/sbi/2022/6), par. 17.

<sup>4</sup> Consultable à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/node/470477>.

<sup>5</sup> Décisions 29/CP.7, 7/CP.9, 4/CP.11, 8/CP.13, 6/CP.16, 5/CP.17, 12/CP.18, 3/CP.20, 19/CP.21, 8/CP.24, 16/CP.24, 7/CP.25 et 15/CP.26.

<sup>6</sup> [FCCC/SBI/2022/6](https://fccc.org/sbi/2022/6), par. 21.



6. Le SBI a noté que, au 31 mai 2022 :
- a) 14 des 46 PMA avaient soumis un plan national d'adaptation depuis que le processus de formulation et de mise en œuvre des plans a été établi en 2010 ;
  - b) Sur ces 14 PMA dotés d'un plan national d'adaptation, 5 doivent encore accéder à des financements pour mettre en œuvre les priorités d'adaptation qui y sont définies ;
  - c) 27 des 82 propositions qui avaient été présentées par des pays en développement souhaitant accéder aux ressources financières du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC destinées à la formulation de plans nationaux d'adaptation qui avaient été approuvées par le secrétariat du FVC émanaient de PMA ;
  - d) Pour 75 de ces 82 propositions (24 émanant de PMA), le financement du FVC avait été reçu ou était en cours.
7. Le SBI a pris note des difficultés, des complications et des retards auxquels les PMA se heurtent pour accéder aux ressources financières du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC au titre de la formulation de PNA, en particulier en ce qui concerne la présentation et l'examen des propositions de projets à financer.
8. Le SBI a également indiqué que le FVC devait continuer de progresser en ce qui concerne l'amélioration de l'accès au financement pour la mise en œuvre des PNA, conformément au paragraphe 46 de la décision 1/CP.21, et s'est félicité de la poursuite de la collaboration entre le Groupe d'experts et le secrétariat du FVC à cet égard.
9. Le SBI a invité le Groupe d'experts à poursuivre son dialogue avec le FVC afin de relever les défis et les problèmes liés à l'accès au financement compte tenu des paragraphes 6 à 8 ci-dessus.
10. Prenant note des progrès de l'initiative PNA pour tous (Open NAPs) et de la manière dont les PMA bénéficient de l'appui direct apporté aux pays pour faire avancer la formulation et la mise en œuvre de leurs PNA, le SBI a demandé au Groupe d'experts de continuer à appuyer les PMA dans ce domaine.
11. Le SBI s'est félicité de l'organisation des ateliers d'élaboration des PNA, qui permettent d'améliorer l'aide apportée aux PMA pour amorcer le processus d'accès au financement du FVC en vue de la mise en œuvre des projets d'adaptation associés à leurs PNA.
12. Le SBI s'est félicité également de l'offre du Gouvernement botswanais d'accueillir la prochaine exposition sur les PNA, qui se tiendra du 22 au 26 août 2022, et a demandé au Groupe d'experts de continuer à tirer parti des expositions sur les PNA, lesquelles sont des plateformes permettant de mobiliser un large éventail d'institutions et d'organisations, ainsi que les organes constitués au titre de la Convention, y compris ceux qui participent aux programmes et réseaux pertinents, dans le but d'entreprendre des activités visant à répondre aux besoins prioritaires des PMA.
13. Le SBI a pris note avec satisfaction des contributions au Fonds pour les PMA<sup>7</sup> annoncées par les Gouvernements de l'Allemagne, de la Belgique, du Canada, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Irlande, des Pays-Bas, de la Région wallonne (Belgique), de la Suède et de la Suisse, pour un montant total de 413 millions de dollars des États-Unis, et il a vivement encouragé le versement de contributions supplémentaires.
14. Le SBI a pris note avec satisfaction également de la collaboration en cours entre le Groupe d'experts et le Comité de l'adaptation, d'autres organes constitués au titre de la Convention, des partenaires du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements et un grand

<sup>7</sup> Voir <https://www.thegef.org/newsroom/press-releases/donors-pledge-413-million-help-most-vulnerable-cope-climate-crisis>.

nombre d'organisations, d'organismes et de centres et réseaux régionaux, et préconisé de poursuivre cette collaboration.

15. Le SBI a pris note des progrès réalisés par le Groupe d'experts dans le cadre de l'élaboration de son règlement intérieur<sup>8</sup>.

16. Le SBI a invité les Parties et les organisations compétentes à continuer de fournir des ressources à l'appui de la mise en œuvre du programme de travail du Groupe d'experts.

17. Le SBI a demandé au Groupe d'experts d'étudier, en collaboration avec les organismes et experts compétents, les moyens de tirer parti des meilleures données scientifiques disponibles, y compris les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et d'autres sources d'information scientifique pertinentes, afin de développer les orientations techniques sur l'adaptation dans les PMA.

---

<sup>8</sup> [FCCC/SBI/2022/6](#), par. 73 à 75.